



Toutes organisations syndicales représentatives  
HOP! Délégués Syndicaux

Rungis, le 05 juillet 2017

Objet : lettre d'engagement dans le cadre de la négociation de la convention PNC

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des négociations en cours, la Direction de HOP! souhaite vous préciser les engagements suivants, au-delà des dispositions légales en vigueur.

### 1. Engagement relatif au transport

La Direction s'engage à verser :

- 25,40 euros par montée au terrain aux PNC basés Paris, s'ils ont fait le choix de l'option « véhicule personnel »
- 15 euros par montée au terrain aux PNC basés en Province, s'ils ont fait le choix de l'option « véhicule personnel ».

### 2. Engagement relatif à la sélection Chef de Cabine

Pour la première sélection Chef de Cabine à compter de la mise en vigueur de la convention PNC, exceptionnellement, un niveau d'anglais équivalent à 720 au TOEIC ne sera pas exigé afin que le PNC ait le temps de se mettre au niveau requis.

Des dispositifs seront recherchés avec le service Formation afin de faciliter l'obtention des certificats demandés et la remise à niveau en anglais.

### 3. Engagement relatif aux échanges logistiques

Si la DGAC se positionne négativement sur l'annulation des MEP, une possibilité de monétarisation des points cumulés dans le cadre du système d'échanges logistiques prévu à l'article 12.4.1, Titre IV, de la convention PNC (hébergement et voitures de location), sera mis en place en janvier 2018.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Philippe MICOULEAU**  
Président Directeur Général

**hop.com**

HOP! – 24/26 Rue de Villeneuve – Immeuble Caracas SILIC 193 – 94563 Rungis Cedex

Société HOP! – Société par actions simplifiée, au capital de 43 543 335,60 euros – RCS Créteil 790 151 716 – 24/26 Rue de Villeneuve – Immeuble Caracas SILIC 193 – 94563 Rungis Cedex. Adresse postale : 30 avenue Léon Gaumont - CS 12041 - 75990 Paris Cedex 20.